État des lieux | Les défis à relever | Les chantiers…

livre bleu Sénégal

L'eau, la vie le développement humain



État des lieux

Les ressources en eau

Le Sénégal dispose globalement de ressources en eau suffisantes pour l'alimentation des populations. La diversité des ressources en eau permet d'exploiter les eaux de surface ou les eaux souterraines (c'est notamment le cas de l'alimentation de Dakar). À l'exception de l'est et du sud-est du pays (Bakel, Tambacounda, Kédougou), les ressources en eau souterraines sont disponibles dans des quantités suffisantes, même si par endroits leur mobilisation nécessite des forages profonds et si la qualité pose problème (niveaux de fluor et de salinité élevés dans toute la partie centrale du pays).

La péjoration climatique de ces dernières années, combinée à la surexploitation de la ressource, a engendré par endroits (ouest du pays) la baisse des nappes phréatiques (avec parfois des prélèvements dépassant les capacités de renouvellement) et des intrusions salines marquées dans les basses vallées du Sine Saloum, au niveau des deltas des fleuves Casamance et Sénégal, ainsi que de la Grande Côte (zone des Niayes). D'autre part, les nappes superficielles sont, par endroits (notamment dans la région de Dakar), polluées par des rejets liés au déficit d'assainissement (bactéries, produits chimiques, métaux lourds, nitrates).

La quantité d'eau disponible ne constitue donc pas un problème en soi, mais la qualité de la ressource et le coût de sa mobilisation constituent des préoccupations majeures.

L'assainissement

L'assainissement reste une problématique majeure du secteur. En milieu urbain, sur les 21 centres urbains qui ont un plan directeur d'assainissement, 6 disposent d'un réseau collectif et des réalisations sont prévues dans 9 autres. Il faut cependant souligner que les réseaux collectifs réalisés ne couvrent qu'une faible partie des usagers urbains – environ 100 000 ménages sur l'ensemble du Sénégal, dont la très grande majorité réside à Dakar (85 000). Le reste des usagers a accès à un assainissement de fortune non conforme aux normes édictées par l'OMS. La progression du taux d'accès est actuellement faible et inférieure aux prévisions, ce qui constitue aujourd'hui une préoccupation majeure.

En milieu rural, l'assainissement est en grande part autonome et le taux d'accès « approprié » est faible (26,2 %). Un tiers des ménages ruraux (31,3 %) ne dispose d'aucun système d'assainissement adéquat. La majorité des latrines sont « traditionnelles » et financées directement par les ménages. Les latrines dites « améliorées », subventionnées en grande partie par des projets, sont plus rares. L'État a défini un « paquet » technique pour l'assainissement, mais son coût est élevé par rapport aux revenus des ménages ruraux. Ceci constitue un handicap à l'accroissement

Le Sénégal et ses habitants

Le Sénégal compte 12,5 millions d'habitants en 2009, soit 5 millions de plus qu'en 1990. Le taux de croissance est de 2,6% par an – en 2015, la population sera de 14,5 millions. À partir de 2011, plus d'un sénégalais sur deux vivra en ville. L'agglomération dakaroise devrait dépasser les 3 millions d'habitants d'ici 2015. Ces deux données fondamentales soulignent le caractère urgent des investissements à réaliser en zones rurales comment en zones urbaines pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur de l'eau et l'assainissement.



du taux d'accès, car la généralisation du « paquet » technique ne peut se faire sans subventionner massivement les ménages.

Le cadre politique et institutionnel

Le Sénégal a adopté en 2008 la loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (SPEPA), qui organise le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans tout le pays. Le pays s'est également doté depuis 2007 d'un Plan d'Action et de Gestion des Ressources en Eau (PAGIRE) et travaille actuellement à la mise en place du Code de l'Assainissement.

Les institutions publiques en présence

Depuis 2009, l'eau et l'assainissement sont réunis au sein d'un même ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MUHHA), qui assure la définition des politiques nationales, la planification sectorielle, la régulation des services publics et la maîtrise d'ouvrage des grandes infrastructures. Le MUHHA supervise plusieurs directions techniques qui sont relativement bien déconcentrées dans les régions.



La coordination du secteur et le rôle du PEPAM

À partir du début des années 2000, des efforts considérables ont été faits pour coordonner le secteur, mieux planifier et améliorer la circulation de l'information entre les acteurs. Ce mouvement a abouti à la mise en place du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) qui a pour mandat de définir un programme d'investissement jusqu'à 2015, de fédérer et piloter l'ensemble des initiatives conduites sur le territoire national, de répartir les rôles et les responsabilités entre ces différentes « agences d'exécution » et enfin d'organiser des revues sectorielles annuelles réunissant les parties prenantes.

Force est cependant de constater que le caractère étatique et opérationnel de ce dispositif ne suffit pas à promouvoir une concertation large des acteurs. Le secteur souffre donc du manque d'un cadre de consultation et de concertation véritablement paritaire.

La société civile

La société civile est très active au Sénégal, et s'implique dans l'eau potable et l'assainissement à travers trois types d'acteurs :

- Diverses ONG financent l'accès à l'eau et à l'assainissement, renforcent les capacités à la base en matière de gestion des ouvrages et expérimentent des approches et des procédés techniques. Elles interviennent sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones défavorisées (habitat dispersé ou spontané, zones éloignées et enclavées, etc.). Cependant, l'insuffisance de communication entre ONG et État limite la prise en compte de leurs actions dans les données et statistiques nationales et réduit leur implication dans la planification.
- Deux associations actives au niveau national (une spécialisée sur les services publics, l'ADEETELS et l'autre plus généraliste, l'ASCOSEN) siègent au Comité de pilotage du PEPAM. De par leur histoire, ces associations sont plus à même de défendre les consommateurs urbains, qui reçoivent leur service d'un opérateur privé.
- Des Associations d'Usagers de Forages (ASUFOR) jouent un rôle fondamental dans le secteur de l'hydraulique rurale, puisqu'elles assurent l'exploitation du service public de l'eau potable à l'échelle de plus d'un millier d'adductions d'eau potable. Certaines ASUFOR s'organisent et se regroupent en fédérations afin de renforcer leur pouvoir politique et leurs capacités d'action. C'est le cas de l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier (USABA), de la Fédération

État des lieux

d'ASUFOR pour l'Entraide et la Solidarité (FAES), ou encore de la Fédération des ASUFOR de Coubalan dans le sud du pays.

Les collectivités locales

Au Sénégal, la compétence eau potable n'est pas transférée aux collectivités locales et il n'est pas prévu que cette situation évolue prochainement. Cependant, les communes urbaines et les communautés rurales assurent comme elles le peuvent et avec leurs faibles moyens, la maîtrise d'ouvrage de projets d'eau et d'assainissement de petite envergure, en collaboration avec les services techniques de l'État. La réalisation et la gestion d'infrastructures lourdes (forages, stations de traitement) sont du domaine de l'État. Une telle situation n'engage que très peu la responsabilité locale dans la fourniture du service aux populations.

Le secteur privé

La réforme de l'hydraulique urbaine a conduit à l'émergence d'un acteur privé majeur, la Sénégalaise des Eaux (SDE), issue de la redéfinition du rôle de l'ancienne Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) et de la mise en place d'un partenariat public-privé au milieu des années 1990.

Le secteur privé formel national est activement présent, depuis une trentaine d'années, à tous les stades d'exécution des projets d'eau et d'assainissement, via des entreprises (forages, génie civil, matériel d'exhaure, électrification, maintenance) et des bureaux d'études (études, contrôles, animation-sensibilisation, formation). La capacité de réalisation ne constitue donc pas véritablement un frein au Sénégal.

Le Sénégal dispose également d'un réseau de petits opérateurs privés locaux, formels ou informels, qui participent aux services de l'eau potable (fontainiers, livreurs d'eau, artisans-réparateurs en milieu rural) et de l'assainissement (camions vidangeurs de fosses en zone urbaine, ouvriers maçons pour les ouvrages d'assainissement autonome et vidangeurs manuels de fosses en zone rurale).

La gestion des services d'eau et d'assainissement

En zone urbaine

Deux entités publiques et une entité privée ont été mises en place suite aux réformes qui sont intervenues dans la deuxième moitié des années 1990 :

- La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), chargée





du patrimoine et des investissements dans les grandes villes. C'est une société publique. Son périmètre correspond à celui des plus grandes villes du pays.

- La Sénégalaise des Eaux (SDE), chargée de l'exploitation dans les centres dont la SONES est responsable. C'est une entreprise privée (dont l'actionnaire principal est l'entreprise française Bouygues) liée à l'État par un contrat d'affermage et à la SONES par un contrat de performance. Ces contrats expirent en 2011.
- L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'agence de patrimoine et d'investissement en charge de l'assainissement des eaux usées (domestiques et industrielles) et des eaux pluviales dans les grandes villes où intervient la SONES.

Cette configuration va évoluer prochainement dans le cadre des réformes dites « de troisième génération » qui sont actuellement à l'étude.

En zone rurale

Depuis la mise en œuvre de la Réforme de la Gestion des Forages Ruraux motorisés (REGEFOR) en 1998, la gestion du service de l'eau est assurée dans la majorité des cas par les ASUFOR accompagnées par les services déconcentrés de la DEM (Direction de l'Exploitation et de la Maintenance). La qualité et la pérennité du service de l'eau dépendent en grande partie de l'efficacité et de la performance de l'ASUFOR. Aujourd'hui, la situation est très contrastée selon l'importance de la population desservie par le réseau adduction d'eau potable, la vétusté des installations, l'appui reçu de la DEM ou des ONG et l'entraide existante entre ASUFOR.

Depuis peu, l'État a opté pour une nouvelle réforme visant le transfert de la maintenance opérationnelle des forages motorisés au secteur privé. La DEM aura une mission de contrôle, de suivi et de conseil auprès des ASUFOR qui continueront à assurer l'exploitation. La mise en application de cette réforme demande toutefois des actions d'accompagnement :

- S'assurer que l'équilibre financier de l'exploitation ne constitue pas une contrainte pour un accès équitable au service (aspect social, droit à l'accès) ;
- Étudier le plan du marché local de la maintenance avant le transfert effectif et procéder au suivi rapproché et au contrôle des coûts de prestations de maintenance ;
- Renforcer les moyens de la DEM de manière à ce que les services de l'État puissent jouer leur rôle d'appui-conseil ;



État des lieux



- Trouver des mesures de compensation pour les petits centres et les centres isolés (peu rentables financièrement) et où la maintenance s'avère périlleuse.

Qui a accès aux services d'eau et d'assainissement ?

Un parc d'ouvrages important

Grâce à un investissement public soutenu au cours des trente dernières années, le Sénégal se distingue par un parc d'ouvrages important. Ce parc se compose de près d'un millier de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et d'environ 1 300 forages motorisés raccordés à des réseaux d'adduction qui desservent en général plusieurs villages.

Les données de base

Les OMD fixés par le Sénégal étaient respectivement de 88 % en milieu urbain et 82 % en milieu rural pour l'eau potable, et 78 % en milieu urbain et 63 % en milieu rural pour l'assainissement.

En milieu rural comme en milieu urbain, lorsque l'on regarde la situation de manière globale, le Sénégal progresse à grands pas vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour l'eau potable. Les derniers chiffres disponibles sont les suivants :

L'écart entre les chiffres du gouvernement et ceux du Joint Monitoring Program (JMP) s'explique par une différence de méthode. Le gouvernement se base sur les ouvrages en service et leur utilisation effective ; le JMP compile les enquêtes ménages récentes et évalue la tendance de long terme.

Nuances et disparités dans l'accès

Hydraulique rurale. Le taux d'accès global progresse grâce aux investissements consentis par l'État autant que par les ONG ; la pluralité des interventions explique ces progrès. Toutefois, au niveau régional, le taux d'accès continue de présenter des disparités très marquées. Il en est de même à l'intérieur des régions, où les écarts de niveau d'accès entre les communautés rurales atteignent des proportions importantes.

Le taux de panne qui augmente d'une année sur l'autre, constitue une source d'inquiétude, car il dénote du vieillissement des installations et des faiblesses de la filière de maintenance. Les forages non fonctionnels privent une part importante des usagers ruraux du service d'eau et cela n'est pas toujours reflété dans les statistiques publiques.

Le taux d'accès au « robinet » (prise domiciliaire ou borne-fontaine) est encore faible pour les zones rurales des régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor, où moins d'un village sur dix est connecté à un réseau.

La qualité de l'eau est une préoccupation majeure dans plusieurs régions, notamment dans le bassin arachidier et dans les zones insulaires où l'eau distribuée ne respecte pas les normes de potabilité et ne devrait pas être comptabilisée dans le taux d'accès. La prise en compte, dans les statistiques d'accès, des puits non couverts et distribuant une eau de qualité discutable constitue également un biais dans la mesure de l'accès. Les solutions de traitement ou de transfert d'eau restent très onéreuses et leur coût est insupportable par les usagers ruraux qui peinent déjà à payer l'eau brute à son véritable coût. Néanmoins, le projet de transfert

Accès selon…		PEPAM[2]				JMP[3]
		2005	2006	2007	2008	2008
Eau potable	Rural	67 %	69 %	72,4 %	75,5 %	62 %
	Urbain[1]	95 %	98 %	98 %	98 %	92 %
Assainissement	Rural	26 %	26 %	27,5 %	27,5 %	38 %
	Urbain	57 %	62 %	64,4 %	63,9 %	69 %

d'eau Notto-Ndiosmone-Palmarin, en cours de réalisation, constitue un début de réponse.

Assainissement rural. La méthode de détermination du taux d'accès a été rapprochée de celle utilisée par l'ANSD[4] et donc par celle du JMP. Cet ajustement a conduit en 2005-2006 à relever le taux qui servait de référence, et par conséquent à relever l'objectif à atteindre. On observe chaque année une progression légère du taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural, mais cette progression reste insuffisante pour atteindre les OMD.

Hydraulique urbaine. L'accès à l'eau potable en milieu urbain est mesuré par la proportion d'usagers disposant d'un branchement particulier, la borne-fontaine étant considérée comme une transition vers ce branchement. Les quartiers périphériques (notamment à Dakar) sont exclus du calcul du taux d'accès, ce qui n'est pas réaliste dans la mesure où, plus de la moitié de la population urbaine pauvre réside dans ces zones périurbaines très peu desservies par les réseaux de distribution existants. Les bons chiffres de l'hydraulique urbaine cachent des inégalités sociales et géographiques qu'il faut résorber.

La qualité de l'eau a été nettement améliorée à Dakar avec la mise en service de l'usine de KMS2 et les purges régulières du réseau. Cependant, des difficultés persistent dans la banlieue en l'absence d'unités de traitement des eaux ferrugineuses en provenance des forages de Pout et des eaux nitratées de la nappe de Thiaroye toujours en exploitation (même si son abandon est programmé). Dans les centres secondaires du bassin arachidier, la SONES et la SDE n'ont pas encore résolu le problème des eaux saumâtres et/ou fluorées déjà relevé en zone rurale. L'unité pilote de défluorisation, en cours de construction à Thiadiaye, constitue néanmoins un début de réponse.

Assainissement urbain. La progression du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est actuellement faible et inférieure aux prévisions. On note une tendance à la baisse. Cet essoufflement de l'assainissement est dû d'une part à la forte croissance démographique en zone urbaine et d'autre part à la faiblesse des investissements (renouvellement du réseau existant, subvention de branchements particuliers, etc.). Ce qui constitue aujourd'hui une préoccupation majeure.

1 Les chiffres du tableau portent à croire que le Sénégal aurait atteint ses OMD pour l'eau potable en milieu urbain.

2 Source : revue sectorielle du PEPAM, avril 2009.

3 Source : Joint Monitoring Program, rapport conjoint de l'OMS et de l'UNICEF mesurant les progrès en matière d'eau potable et d'assainissement. Estimations faites à la fin de l'année 2009.

4 Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie.

Le financement du secteur et l'aide extérieure

L'État finance environ 10% des investissements (la part mobilisée par les collectivités locales est négligeable). Les partenaires techniques et financiers (PTF) financent le reste sous la forme de projets. L'appui budgétaire sectoriel n'existe pas et n'est pas à l'ordre du jour. La contribution des acteurs non étatiques pourrait être mieux valorisée et comptabilisée.

Les usagers participent aux investissements via leur contribution aux projets qui peut atteindre 10 % des coûts (construction des ouvrages d'eau potable et d'assainissement). Ils financent également les charges d'exploitation et de maintenance via leurs impôts et leur facture d'eau (l'hydraulique urbaine est en situation d'équilibre financier et en milieu rural certaines ASUFOR ont une épargne importante).

Le coût estimatif global du PEPAM s'élève à 617 milliards de FCFA, dont la moitié a été acquis entre 2005 et mi-2009. Les montants à rechercher pour combler le gap restent conséquents, surtout pour le milieu rural. Pour les financements propres de l'État, la situation est difficile à appréhender, mais il est certain que la crise que traversent les finances publiques réduit fortement la capacité contributive de l'État. L'engagement d'eThekwini – consacrer 0,5 % du budget national d'investissement à l'hygiène et l'assainissement – restera un vœu pieux pendant encore quelques années.

Deux obstacles principaux freinent la capacité du Sénégal de transformer les financements obtenus en ouvrages : la complexité du nouveau Code des marchés publics et le manque d'harmonisation des procédures de passation des marchés imposées par des PTF.

Les nouveaux financements sont orientés par le PEPAM vers les zones où peu de bailleurs sont présents. Les investissements privilégient l'hydraulique rurale (75 % des investissements). Dans le secteur de l'assainissement, l'ONAS privilégie pour l'instant la région de Dakar, dont la population croît très rapidement, au détriment des centres secondaires. Les actions des ONG et de la coopération décentralisée contribuent à développer l'accès à l'eau et à l'assainissement autonome, particulièrement en milieu rural.

Les défis à relever

1. Résorber les inégalités d'accès

Les importants financements mobilisés ces dernières années ont permis au Sénégal d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable, et dans une moindre mesure le taux d'accès à l'assainissement. L'analyse détaillée de cet accès, notamment sur le plan qualitatif, laisse cependant apparaître de nombreuses disparités, sources d'inégalités dans l'accès à ces deux services de base. Le décalage est saisissant entre les progrès réalisés en termes d'ouvrages et les données issues des enquêtes ménages ou des forums tenus dans le cadre du processus d'élaboration du Livre Bleu, qui reflètent davantage la perception des usagers relativement aux services délivrés. Les inégalités portent aussi bien sur la qualité, la distribution, la continuité du service, que sur la tarification et la répartition géographique.

Indicateurs proposés • Variation du taux d'accès régional par rapport à la moyenne nationale. Prix de vente final Tarification de l'eau. Qualité de l'eau. Taux de fonctionnalité des ouvrages.

2. Équilibrer l'eau et l'assainissement

Le Sénégal serait l'un des rares pays capables d'atteindre les OMD dans le domaine de l'accès à l'eau. Concernant l'assainissement des questions se posent sur la disponibilité des financements, la complexité du cadre institutionnel et la pertinence de l'approche utilisée (trop de subventions à l'investissement, paquet technique trop onéreux ou inadapté aux réalités culturelles et déficit de sensibilisation en matière d'hygiène dans l'espace rural).

L'assainissement et l'hygiène doivent être réaffirmés comme une priorité, la demande doit être suscitée via des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement, les leçons doivent remonter du terrain et les financements mobilisés être à la hauteur des ambitions affichées.

Indicateurs proposés • Investissement public dans l'assainissement et l'hygiène. Part respective de l'assainissement et de l'hygiène dans les budgets sectoriels sur financement extérieur. Intensité des campagnes de promotion de l'hygiène. Enquêtes ménages pour mesurer l'accès et l'ampleur des maladies liées à l'insalubrité.

3. Améliorer la qualité du service de l'eau en milieu rural

La qualité du service de l'eau en milieu rural souffre de la comparaison avec l'hydraulique urbaine, et l'indicateur le plus révélateur est le taux d'accès au robinet. Une majorité d'usagers ruraux ont accès au service de l'eau au travers d'un puits (dont l'eau n'est pas d'une qualité irréprochable), au travers d'un forage équipé d'une pompe manuelle (dont la pérennité n'est pas acquise) ou encore au travers d'une borne-fontaine (parfois éloignée de leur domicile). Les forages et les réseaux vieillissent et les ressources locales seules ne suffisent pas pour engager de gros travaux (nouveaux forages, réservoirs, etc.).

La qualité du service en milieu rural passera à la fois par la réussite de la réforme en cours, mais aussi et surtout par l'élargissement et le respect des rôles attribués aux ASUFOR et le renforcement des capacités de maintenance et de gestion de proximité.

Indicateurs proposés • Proportion d'usagers ruraux ayant accès au service via des branchements domiciliaires. Taux de fonctionnement des réseaux d'adduction d'eau. Degré de professionnalisme des ASUFOR et indicateurs de performance sociale.

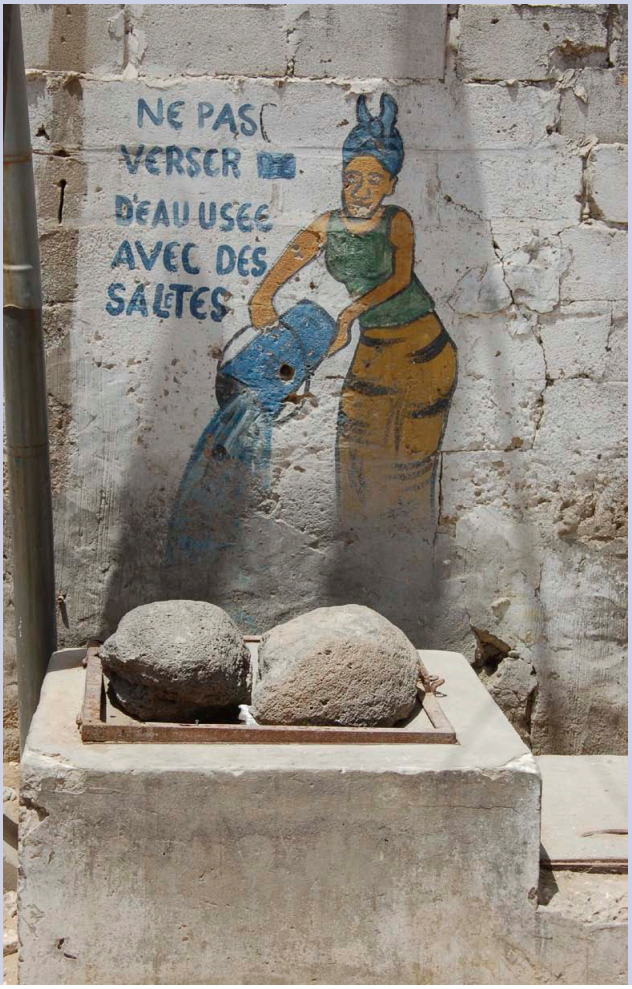



4. Donner plus de capacités d'agir aux collectivités locales

Le transfert de la compétence eau aux collectivités locales est nécessaire et doit être progressivement mis en œuvre avec un programme de renforcement de capacités. Pour l'heure, l'essentiel de la décision et de la programmation se fait au niveau central, et les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA), instruments de planification sectorielle participative, restent encore à approfondir pour une bonne priorisation des investissements. La concertation doit s'organiser et se développer au niveau local, les collectivités locales doivent pouvoir accéder progressivement à des lignes de financement adaptées à leurs besoins et bénéficier de la reconnaissance de leur rôle de maître d'ouvrage.

Indicateurs proposés • Part du financement sectoriel accessible et mis en œuvre par les collectivités locales. Nombre de journées de formation dispensées au niveau local. Nombre de PLHA élaborés et mis à jour. Qualité de la prise en compte du local dans la programmation nationale.

5. Améliorer la gouvernance institutionnelle et relationnelle

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est complexe, avec un foisonnement d'acteurs, une multiplication des responsabilités qui nuit à l'efficacité et augmente les coûts de transaction. Les échelons supérieurs se multiplient et se superposent, faisant écran entre les collectivités locales et les financements disponibles. Dans le même temps, le niveau régional est sous-utilisé alors qu'il pourrait jouer un rôle de relais entre le national et le local (par exemple en fédérant les ASUFOR). Au niveau du gouvernement, des mesures ont été prises pour améliorer la coordination entre les ministères, mais beaucoup reste pour simplifier le dispositif, rendre effective la concertation entre acteurs étatiques et non étatiques à travers un cadre paritaire ouvert à toutes les parties.

Indicateurs proposés • Équilibre entre les prérogatives nationales, régionales et locales. Lisibilité du secteur par les acteurs locaux et associatifs. Existence d'un cadre paritaire et permanent de concertation.

Les chantiers proposés par le Livre Bleu

Chantier droit à l'eau

L'eau est un facteur de développement et une ressource naturelle qui garantit la vie et le bien-être. Par conséquent, assurer de l'eau potable à tous est une obligation de l'État. L'objectif réaffirmé doit être l'accès universel, et le droit à l'eau mis en œuvre, non pas sous un angle purement juridique, mais sous l'angle de la réduction des inégalités. Pour ce faire, les investissements publics doivent être orientés prioritairement vers les zones avec de faibles taux d'accès et une qualité de l'eau médiocre.

Chantier gestion partagée

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit être pris en charge dans le cadre d'une gestion intégrée. Il s'agit de mieux partager la ressource mobilisée via les forages profonds au travers du développement des réseaux multi-villages et de promouvoir les transferts d'eau, notamment vers le Bassin arachidier et les îles. À cet effet, il est nécessaire d'améliorer les connaissances scientifiques sur la ressource en eau (suivi en quantité et en qualité) et d'adapter le cadre législatif aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau (concurrence d'usages : agricoles, domestiques…).

Chantier local

L'atteinte des objectifs du millénaire ne peut se faire sans l'implication des collectivités locales. Les principales dimensions de ce chantier doivent intégrer le transfert progressif de la compétence eau et assainissement aux collectivités locales (planification, programmation et maîtrise d'ouvrage) ; la décentralisation des financements de manière à ce que les collectivités locales aient véritablement accès à des outils souples et adaptés à leurs besoins ; et la mise en place de cadres de concertation sur l'eau potable et l'assainissement au niveau local impliquant une participation efficiente de la société civile.

Chantier qualité du service

L'objectif est d'améliorer la qualité du service et de passer progressivement des objectifs du millénaire à l'objectif « un robinet pour tous ».

En milieu rural, l'atteinte de cet objectif passe par le renforcement des ASUFOR, l'émergence d'opérateurs privés locaux capables d'assurer la maintenance, la mise en place d'une tarification appropriée et d'un bon système de recouvrement des coûts.



L'assainissement ne doit pas être le parent pauvre de cette amélioration de la qualité. Au niveau local, des mécanismes durables de financement, alimentés par les recettes de la vente de l'eau, doivent permettre aux usagers d'accéder à des ouvrages de qualité.

La dernière dimension de ce chantier est le renforcement des moyens humains et matériels des services techniques qui auront en charge la mission de contrôle et de suivi des opérateurs privés de maintenance, dès l'opérationnalisation de la nouvelle réforme.

Chantier capacités

Développer l'accès aux services, améliorer la qualité et en assurer la pérennité requièrent le renforcement des ressources humaines en qualité et en quantité. Il s'agit notamment de professionnaliser les ASUFOR et de renforcer les capacités des acteurs locaux chargés de la gouvernance, de l'exploitation et de la maintenance. Le nombre de techniciens formés doit suivre la demande et l'État doit contribuer à la mise en place des formations appropriées. Ces enjeux appellent la mise en œuvre d'un « plan de développement des ressources humaines du secteur » dont les objectifs et les moyens doivent être partagés par tous les acteurs.

Le Livre Bleu Sénégal

Histoire et objectif

La publication du Livre Bleu : l'eau, la vie et le développement humain est une initiative du Secrétariat International de l'Eau (SIE) et constitue un engagement pris à Kyoto (mai 2003) par l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau (AMSE) en marge du 3e Forum Mondial de l'Eau. Le Livre Bleu a pour vocation de faire le point sur les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire (et au delà) en matière d'eau et d'assainissement. Le Livre Bleu propose une vision critique du secteur de l'eau et de l'assainissement qui prenne en compte le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Le Livre Bleu cherche à mesurer de façon indépendante les progrès réalisés, qualitativement et quantitativement, à intervalles réguliers (en général 3 ans) sur un territoire ou un pays donné. Trois Livres Bleus (Burkina Faso, Mali et Niger) ont été publiés simultanément en mars 2005. Un quatrième Livre Bleu a été publié au Bénin en 2009. Plusieurs Livres Bleus sont en chantier au cours de l'année 2009. Il s'agit du premier Livre Bleu publié au Sénégal.

Sa valeur ajoutée

Par rapport aux nombreuses initiatives en cours, quelle est la valeur ajoutée du Livre Bleu ?

- C'est un processus participatif inspiré des réalités du terrain, et fondé sur une analyse critique des situations observées en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- C'est un outil d'échange, de dialogue et de mobilisation de tous les acteurs du domaine de la gestion de l'eau en vue de l'élaboration de portefeuilles de projets d'envergure.
- Dans le cadre du choix des priorités concernant le développement durable, le Livre Bleu renforce les initiatives locales, le droit à l'eau et la réduction de la pauvreté.
- Au niveau international, le Livre Bleu contribue à l'élaboration d'une vision, et engage la communauté internationale à coopérer d'une manière plus efficace et innovante.

Les collaborateurs

Le Livre Bleu est une initiative conjointe d'un groupe d'acteurs sénégalais du secteur de l'eau et de l'assainissement, rassemblés au sein du Comité National du Livre Bleu Sénégal (CNLBS). Au niveau international, l'initiative du Livre Bleu est portée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et plusieurs partenaires rassemblés au sein du Comité International de Pilotage (CIP) du Livre Bleu. L'élaboration du Livre Bleu au Sénégal a été entièrement supervisée par le CNLBS avec le soutien du CONGAD, de l'ONG Eau Vive et du SIE. La rédaction de la présente synthèse a été orchestrée par Bruno Valfrey-Visser (Conseiller scientifique du CIP), sur la base du travail coordonné par Antoine Diokel Thiaw. Cette synthèse a été relue et enrichie par le Comité National du Livre Bleu Sénégal.

Le Comité National du Livre Bleu Sénégal

Dame Sall, Réseau Africain pour le Développement Intégré (Président), Momar Talla Kane, CONGAD (Membre), Boubacar Seck, CONGAD (Membre), Mbaye Niang, CONGAD, (Membre), Amacodou Diouf, Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal (Membre), Mignane Diouf, Forum Social Sénégalais (Membre), Cécile Rabier, CARITAS Sénégal (Membre), Malal Touré, ENDA (Membre), Malick Gaye, Partenariat National pour l'Eau Sénégal (Membre), Kokou Semanou, Eau Vive (Membre), Mamadou Lô, Union des Associations d'Elus Locaux (Membre), Famara Sané, Association Nationale des Conseils Ruraux (Membre), Khadim Fall, Groupe ECORE-GEAUR (Membre).

Le Comité International de Pilotage du Livre Bleu

Raymond Jost, SIE (Président), Jean-Bosco Bazié, SIE (Coordonnateur Afrique), Janique Étienne, AFD (Membre), Stef Lambrecht (Membre), Roger Lanoue, SIE (Membre), Christophe Le Jallé, pS-Eau (Membre), Sophie Tolachides, Eau Vive (Membre), Bruno Valfrey-Visser, Hydroconseil (Conseiller scientifique) et Maggie White (Membre).

La méthode

Le Livre Bleu Sénégal a été élaboré de manière participative. Plusieurs acteurs sénégalais et des partenaires au développement intervenant au Sénégal ont été consultés et impliqués dans le processus qui s'est étalé sur plus de 24 mois. Des consultations ont été organisées au niveau départemental, des groupes de discussion ont été organisés avec les usagers en milieu rural et en milieu urbain. L'objectif était de recueillir directement les avis des citoyens et des acteurs de la société civile, et de débattre le plus librement possible des problèmes rencontrés dans le secteur. Le rapport pays (disponible sur Internet ou sur simple demande auprès du CNLBS), ainsi que la présente synthèse, ont été partagés lors d'un atelier national.



livre bleu sénégal

l'eau, la vie, le développement humain

Avec le soutien de nos partenaires et collaborateurs : Ambassade des Pays Bas au Sénégal, Agence Française de Développement, Union Européenne, Hydroconseil…

SIE-ISW-SIA

Le secrétariat international de l'eau
The International Secretariat for Water
El secretariado international del agua

7, rue de la Commune Ouest # 203
Montréal (Québec) • Canada H2Y 2C5
Tél. + 1 514 849-4262 • Fax + 1 514 849-2822
www.sie-isw.org • info@sie-isw.org

Comité National du Livre Bleu Sénégal
s/c CONGAD
Sicap Liberté III - Allées Khalifa Ababacar SY-Villa n°1983
BP : 4109, Dakar • Sénégal
Tél. : 00 (221) 33 824 41 16 • Fax : 00 (221) 33 824 44 13
www.congad.sn • congad@sentoo.sn

Création graphique : Solange Münzer et Alain Joly – Imprimerie spéciale du CNLBS au Sénégal - Mars 2010.